La clôture de la Conférence de La Haye

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'acte final de la conférence

Les travaux de la Conférence de La Haye sont résumés dans un acte final qui, après avoir rappelé la décision de Genève du 16 septembre 1928 et les négociations qui l'ont suivie, mentionne les différents accords passés lors de la première Conférence de La Haye (lettres du 29 août 1929 relatives à l'évacuation des territoires rhénans, accord du 30 août 1929 concernant la compétence des commissions de conciliation, protocole du 31 août 1929 concernant l'approbation de principe du plan Young et le règlement de diverses questions relatives à son application). L'acte final énumère ensuite les différents documents qui doivent être signés à La Haye : 1° accord avec l'Allemagne ; 2° accord avec l'Autriche ; 3° accord avec la Bulgarie ; 4° accord avec la Hongrie ; 5° accord avec la Tchécoslovaquie ; 6° convention avec la Suisse ; 7° conventions relatives au mémorandum joint au plan des experts ; 8° arrangement entre les puissances créancières ; 9° arrangement concernant les biens cédés ; 10° échange de lettres concernant l'accord germano-américain ; 11° échange de lettres concernant les tarifs de la Compagnie des chemins de fer allemands ; 12° arrangement concernant la mobilisation de fractions de la partie non différable des annuités allemandes ; 13° dispositions transitoires ; 14° lettres des gouvernements allemand et belge au sujet de l'accord des marks.

Le document essentiel visé dans l'acte final est l'accord avec les puissances créancières et l'Allemagne. Cet accord enregistre l'acceptation définitive du plan Young comme règlement complet et définitif à l'égard de l'Allemagne des questions financières résultant de la guerre et l'engagement solennel du gouvernement allemand de payer les annuités prévues à ce plan ; l'obligation antérieure de l'Allemagne est ainsi complètement remplacée par l'obligation prévue au nouveau plan. En revanche, l'Allemagne renonce à toute réclamation qu'elle a pu ou pourrait adresser à la Commission des réparations ou à l'une des puissances créancières pour quelque opération que ce soit en relation avec la guerre ou avec les conventions d'armistice, le traité de Versailles et les accords conclus pour leur exécution.

Les gouvernements créanciers s'engagent, de leur côté, à cesser, à partir de l'acceptation du nouveau plan les liquidations des biens allemands.

L'accord prévoit ensuite la fin des relations entre la commission des réparations et l'Allemagne et la suppression de l'Office des paiements de réparation et des organismes connexes de Berlin. Les fonctions de ces divers organismes, dont le maintien est nécessité par le plan, sont transférées à la Banque des règlements internationaux par l'intermédiaire d'un comité spécial chargé d'assurer la transition.

Le nouveau plan sera rétroactivement substitué au plan Dawes, à dater du 1er septembre 1929. Il entrera en vigueur à l'égard des puissances créancières autres que les quatre énumérées plus haut à partir de la date de la ratification par celle-ci.

La séance de Clôture

A la séance de clôture de la conférence de La Haye, M. Jaspar a prononcé un grand discours.

« C'est, dit le président de la conférence, grâce aux travaux des experts à Paris que nous venons d'aboutir à une grande œuvre de conciliation et de réconciliation, en même temps qu'un grand acte de foi dans l'avenir. Les accords que vous venez de signer assurent, je le crois fermement, le règlement définitif et complet qu'a voulu la décision de Genève, conclue dans un esprit de concorde, en vue de clore à jamais l'ère des discussions périlleuses. »

Retraçant toutes les difficultés qu'il a fallu vaincre, le président conclut en constatant qu'après des discussions périlleuses, les accords qui viennent d'être signés marquent une heure dans l'Histoire européenne, une heure dont la solennité est faite d'espérance et de foi.

« Tout un lourd passé de douleurs et de déceptions nous dicte impérieusement notre devoir pour que l'Europe ne revole plus les années meurtrières, pour que le mot « Paix » soit inscrit dans les cœurs aussi bien que dans les textes pour que sur une humanité meilleure resplendissent ces matins triomphants qui nous ne verrons pas mais que nous auront fait naître.

» Promettons, Messieurs, à l'heure où nous nous séparons, de ne plus laisser s'éteindre cette lumière qui, par delà les tombes, éclaire les berceaux.

« Je déclare close la conférence de La Haye. »

Catastrophe aérienne aux Etats-Unis

Un avion s'écrasa au sol à Los-Angelès et prit feu : 16 tués

Los-Angelès, 20 janvier. — Un avion à bord duquel se trouvaient 16 personnes, s'est écrasé hier soir. Toutes ont été tuées.

Cet avion venait d'Agua-Scalientes (Mexique) ; parmi les 16 victimes, se trouvent les deux pilotes. Il semble que cet accident soit dû à une panne de moteur.

L'avion, par suite d'un atterrissage brusqué, laboura le sol sur une centaine de mètres et prit feu.

Les victimes sont toutes de nationalité américaine. Les policiers qui se sont rendus sur les lieux de l'accident n'ont trouvé que des débris fumants. Treize cadavres méconnaissables ont été trouvés dans la cabine, tandis que trois autres corps avaient été projetés hors de l'appareil.

« Julot l'Africain » condamné à treize mois de prison

La 13e chambre correctionnelle jugeait hier après-midi un Tunisien : Charles Smadja, dit « Julot l'Africain », qui était inculpé de vagabondage spécial. Smadja avait été un moment soupçonné d'être l'assassin de Marie-Louise Bataille, dont le cadavre fut trouvé le 7 août dernier dans la Marne. La tête, les bras et les pieds de la victime étaient mutilés. Un inspecteur de police, M. Sevary, est venu déclarer à l'audience, qu'au moment de son arrestation, Smadja avait une amie, Lily KunKler. Celle-ci avait avoué au commissaire de police avoir versé une somme de 5.000 fr. à Smadja. A l'audience, Lily KunKler a déclaré qu'elle n'avait jamais fait cet aveu : « Au contraire, dit-elle, j'ai dépensé les 5.000 fr. moi-même, pour ma toilette ».

Après plaidoirie de Me Théodore Valensi, Smadja a été condamné à 13 mois de prison, à 300 fr. d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour.

Le vol de tableaux au Musée d'Aix-en-Provence

Une des toiles volées au musée d'Aix-en-Provence y est revenue, hier matin. Il s'agit non pas d'un des deux Van Dyk, comme on l'avait cru, mais de la toile flamande qu'un antiquaire marseillais avait échangée contre un tableau de l'école italienne et 200 fr. L'arrestation du voleur serait imminente.

Le mystérieux attentat sur la route à Lesquin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Desmet, après être resté un moment sans connaissance eut néanmoins la force de se relever. Couvert de sang, souffrant horriblement, le courageux ouvrier, s'appuyant sur sa bicyclette, réussit enfin à atteindre le café de la « Pissatière » qui, à 250 mètres du lieu de l'agression, fait l'angle des routes de Douai et de Seclin et là aux pieds du propriétaire, il s'affaissa ayant quand même encore la force de crier par monosyllabes : « Enlevez mes souliers, balle, ventre ».

On recherche « Georges »

C'est alors que M. Deschamps, le cafetier fit prévenir M. le docteur Louart de Wattignies, ainsi que la gendarmerie de Seclin.

Tandis que M. le docteur Louart donnait ses soins à la victime, le chef de brigade Sintive, les gendarmes Danlin et Carlier, commençaient l'enquête. Sur les lieux de l'agression les policiers trouvèrent, en effet, des éclats de verre provenant de la lanterne de la bicyclette, la gourde du travailleur, des billes de vélo, du pain ainsi que différents autres objets tombés là.

Toute la nuit de dimanche à lundi, durant la journée d'hier encore, les gendarmes de Seclin poursuivirent leurs investigations pour retrouver le « Georges » que la femme appelait au moment de l'agression, mais peu d'indices furent relevés. Un jeune homme, toutefois, en descendant du train de Seclin à 21 heures, aurait croisé un couple à proximité du « Chalet » ; le couple paraissait se diriger vers la gare. Une femme, Mme Demessine, de son habitation, située sur la route de Lesquin a entendu le coup de feu et des bruits de... quelque chose !..

On le voit, c'est peu ; mais on ne désespère pas retrouver le lâche agresseur.

La gendarmerie a recueilli hier soir, différents renseignements pouvant paraître intéressants ; la police mobile d'autre part, en MM. Roussenac, Faissat et Dorise a délégué sur l'affaire de fins limiers. Le crime, espérons-le, ne restera pas impuni.

L'état de la victime

Après les premiers soins donnés à la victime M. le docteur Louart fit admettre d'urgence Desmet à l'hôpital de Seclin, où il fut examiné par M. le professeur Swynghedauw de la Faculté de Lille. L'intestin est 10 à 12 fois perforé, ce qui, on le conçoit, est très grave.

Ce que dit la victime

Le parquet représenté par MM. Dardot, substitut du Procureur de la République ; Glorian, juge d'instruction et Lavalaère, greffier, s'est transporté hier après-midi, à Lesquin au hameau de la « Pissatière ».

L'endroit où s'est passée la scène sanglante étant désert, les magistrats ne purent recueillir aucun renseignement leur permettant de retrouver la piste du meurtrier.

Les magistrats se rendirent ensuite à l'hôpital de Seclin au chevet de la victime qui a subi l'opération de la laparotomie. Les praticiens ont constaté que le malheureux Desmet avait eu les intestins perforés en dix endroits ; le belle n'a pu être extraite.

La victime qui souffre atrocement, mais qui a gardé toute sa lucidité a pu être interrogée ; mais c'est par monosyllabes qu'elle fit le récit de le lâche agression qu'elle subit.

« Je revenais de Lesquin où j'avais travaillé toute le journée et je longeais en bicyclette la route de Lesquin à Seclin. Vers 20 h. 30, je me trouvais à 150 mètres environ du croisement de la route départementale de Lille à Douai, au lieu dit « La Pissatière » lorsque je rencontrais un couple. Soudain sans que j'eus prononcé une seule parole, un coup de feu fut tiré dans ma direction. Atteint en ventre je m'écroulais sur la chaussée. A ce moment j'entendis la femme dire à l'homme qui l'accompagnait : « Georges Georges ne tire plus... »

« Tandis que le couple disparaissait dans la nuit, je parvenais malgré ma terrible blessure à me relever et à me traîner tout en tirant ma bicyclette à la main, jusqu'à la grande route de Douai. Là je m'arrêtai un instant pour laisser passer trois automobiles qui se dirigeaient vers, puis je traversai la chaussée pour me réfugier au cabaret de la « Pissatière » où on me donna des soins. Je ne me connais pas d'ennemis et je ne m'explique pas le geste criminel dont je suis la victime ».

Hypothèses

Plusieurs hypothèses sont envisagées concernant les motifs de ce drame obscur. S'agit-il d'une vengeance ?... Ou bien, l'homme au revolver voulait-il tirer sur la femme qui l'accompagnait et la balle n'ayant pas atteint son but, aura touché involontairement le malheureux Desmet ?... Ou encore s'agit-il du geste stupide d'un homme pris de boisson ?... C'est ce que la gendarmerie et la brigade mobile chercheront à établir.

Un accident mortel à Dunkerque

Un peintre tombe à fond de cale d'une hauteur de 12 mètres

Hier à 18 heures, au moment où il allait quitter son travail, le journalier Caulier, âgé de 55 ans, domicilié 49, rue des Bassins et travaillant pour le compte de la Société de peinture et vernis, descendait un escalier du vapeur « Capitaine Maurice-Eugène ». Soudain, il perdit l'équilibre et tomba à fond de cale, d'une hauteur de 12 mètres.

On se porta immédiatement à son secours mais la mort avait été instantanée.

Le malheureux, qui était tombé en avant, s'était écrasé la tête. Le crâne avait éclaté.

M. le commissaire de police Marouzé du troisième arrondissement et le docteur Ruysen ont procédé aux constatations. Le corps a été transporté par la voiture ambulance à la morgue.

Le vapeur « Capitaine Meurice-Eugène » est amarré au bassin de l'arrière port, près de l' « Alsace ».

A Roubaix, on a retiré du canal, le corps d'une septuagénaire

Hier vers 10 heures 30, le cadavre d'une noyée a été retiré du canal, Quai de Gand. M. de la Chassagne, commissaire de police du 4e arrondissement, averti de cette découverte, se rendit immédiatement sur les lieux.

Grâce à quelques papiers trouvés sur le corps, l'identification de la désespérée fut vite établie. Il s'agit d'une nommée Quéhen Julie, épouse Prince, 74 ans, ménagère, demeurant à Roubaix, 12, rue de l'Espierre.

M. le docteur Meusse a procédé aux constatations d'usage. Le corps fut ensuite transporté au dépôt mortuaire de l'Hôpital de la Fraternité.

Une enquête est ouverte afin d'établir s'il y a eu suicide ou accident.

L'avion sur lequel le 1er moteur à huile lourde a été monté a été essayé

A Villacoublay, hier après-midi, aux services techniques, devant une mission ayant en tête le général Barrès, ont eu lieu les essais de l'avion sur lequel le premier moteur français à huile lourde est monté. Ce moteur, en étoile, d'une force de 100 CV. environ, est alimenté au gas-oil ; il ne comporte ni bougies, ni magnéto, ni carburateur ; il avait effectué ses premiers essais en vol au mois de septembre dernier ; ceux-ci avaient été suspendus depuis, afin d'apporter à ce moteur une modification d'ordre mécanique.

Lille

Le beau geste d'une brave femme

Nous avons relaté la manifestation de sympathie qui se déroula à Saint-André en l'honneur de Mme Samiez, femme du chef de la petite vitesse à la gare de Saint-André, qui vient de recevoir la médaille de la Reconnaissance française.

Ajoutons aujourd'hui qu'au cours de cette fête, MM. Bidegaray et Hochedez, de la Fédération des Cheminots, ont remis un superbe bronze à l'héroïne, au nom de leur groupement et que M. Peeters, conseiller municipal de Lille, lui offrit une jolie gerbe de fleurs, au nom du Comité Anatole-France du P. S.

Signalons enfin le beau geste de Mme Samiez, qui s'est rendus hier, à 14 h. 30, au Monument des Fusillés Lillois, où elle déposa toutes les fleurs qui lui avaient été offertes.

INDUSTRIELS, COMMERÇANTS, COMPTABLES

pour vos **REGISTRES** à feuillets mobiles et comptables (tracés modernes) et **IMPRESSIONS**, adressez-vous aux spécialistes

PAPETERIE COMPTABLE MODERNE

132, Rue de Paris, à LILLE (Téléphone 54-30)

PETITES NOUVELLES

Un mendigot. — Hier, le service de la sûreté a arrêté rue du Calvaire le sieur Julien Morand, 43 ans, journalier, rue Jules-Guesde, 32, qui se livrait à la mendicité en simulant une infirmité.

Electrocutés. — Victor Caliart, 32, rue de la Convention, à Lille, et Marceau Deplanchon, rue Képler, se trouvant sur la marchepied d'un tramway Mongy, rue Eugène-Jacquet, à des heures différentes, ont touché une bobine de fils électriques appartenant aux P. T. T. qui se trouvait sur le trottoir. Ils se plaignent de douleurs au bras gauche et ont pu regagner leur domicile.

Tamponnement. — L'auto de M. William Dean, de Lambersart, a été tamponnée quai de la Haute-Deûle, sur le pont tournant du Moulin-Rouge, par un tramway. Légers dégâts.

Vol de vélo. — On a volé le vélo de M. Pierre Labaye, de La Madeleine, rue de Tournai, en face de la sortie des voyageurs de la gare de Lille. Ce vélo valait 475 fr.

Tribunal Correctionnel

AUDIENCE DU 20 JANVIER 1930

Président : M. Foncart

L'affaire des coricides. — Dans son audience d'hier, le tribunal a rendu un jugement fortement motivé dans l'affaire des coricides et où étaient poursuivis, de nombreuses personnes à qui le Syndicat régional des pharmaciens du Nord réclamait 500 francs de dommages-intérêts pour avoir vendu ou mis en vente des coricides. Estimant que le coricide n'est pas un médicament et que le fait sur lequel le Syndicat basait sa réclamation ne peut être retenu comme délit, le tribunal acquitte tous les prévenus et déboute la partie civile de son intervention.

Les vols de tissus. — Le 31 décembre 1929, M. D..., négociant en tissus, à Lille, rue de Paris, surprenait son coupeur, un sieur L..., en flagrant délit de vol. Une perquisition opérée au domicile de ce dernier, fit découvrir diverses marchandises, provenant de la maison D..., et notamment des coupes de flanelle, de tabliers, de chemises, de robes de chambre et des rideaux. La femme de L... reconnut les agissements de son mari dont elle profitait. C'est ainsi que les époux L... comparaissaient hier devant le Tribunal où ils étaient assistés de Me Thellier. Me Bolin, qui se constituait partie civile réclamait 10.000 francs de dommages-intérêts parce que les vols duraient depuis 1924. Le Tribunal a condamné les époux L... à 6 mois de prison et à 10.000 francs de dommages-intérêts. La femme bénéficie du sursis pour la prison.

Vols. — Lesaffre Ferdinand, 37 ans, laveur d'automobiles, demeurant à Roubaix, avait remarqué le 21 décembre dernier une automobile Citroën qui stationnait rue de l'Epeule à proximité d'un cinéma. Il remonta de cette voiture et traversa la rue du Général-Serrail, il conduisit la voiture, roulta sur un refuge proche du café de l'Univers, puis, changeant de direction, monta quelques marches du perron de l'Hôtel de Ville pour s'écraser ensuite. Des passants virent Lesaffre descendre de voiture et s'éloigner en disant : « Je vais prévenir mon patron ». Arrêté à son domicile, il prétendit avoir agi sous l'influence de l'ivresse, et ne se souvenir de rien. L'automobile appartenait à M. Neessens, négociant à Tourcoing. Lesaffre, qui comparaissait à l'audience du 20 janvier, a été condamné, après plaidoirie de Me Marie-Louise Kahn, à dix mois d'emprisonnement.

— De Block Jean-Baptiste, rattacheur à Roubaix, rue Dampierre, et Delecluse Robert, charbonnier à Roubaix, avaient soustrait 200 kilos de charbon au préjudice de la Compagnie des Mines de Lens, un mois de prison avec sursis, après plaidoiries de Me Molthy.

— Béhagel Auguste, fondeur de cuivre à Tourcoing, était poursuivi pour avoir détourné un pardessus et volé une valise contenant des verreries d'une valeur de 800 francs, au préjudice du sieur Guzaux, trois mois de prison avec sursis.

Outrages. — Grauwin René, mécanicien à Camphin-en-Carembault, comparaissait sous diverses inculpations. Il avait outragé le garde champêtre de la commune, s'était rebellé en exerçant des violences et il avait tenté de s'évader de la prison municipale où il avait été conduit. Comme il était en état d'ivresse, il a été condamné à 2 mois de prison et 5 francs d'amende.

Fraude en douane. — Albert Duquesne, coiffeur à Roubaix, 46, rue de Roubaix, avait importé 7 kilos de tabac haché de provenance étrangère. Il a été condamné à 6 mois de prison, à une amende et à une astreinte de 875 francs.

TRIBUNAL DE COMMERCE

AUDIENCE DU 20 JANVIER 1930

Les honoraires des mandataires. — M. Venoverscheide, liquidateur, avait assigné une demoiselle Viana en paiement de 5.000 francs pour honoraires et débours relatifs à la cession d'un bar et pour consultations, la dite demoiselle l'ayant chargé de lui procurer si possible la location d'un café-bar.

En fait, le propriétaire d'un café, rue de Paris à Lille, qui ne voulait louer qu'à un brasseur, avait loué à la brasserie Motte-Cordonnier, qui avait sous-loué à la demoiselle Viana.

Malgré les démarches faites par le mandataire, le Tribunal l'a néanmoins débouté, disant que la commission ne serait due que s'il démontrait que c'est par son intermédiaire et grâce à ses démarches que la brasserie, devenue locataire principale, avait sous-loué à la demoiselle Viana.

Il a ainsi confirmé sa jurisprudence d'après laquelle les honoraires ne sont dûs à un homme d'affaires que lorsqu'il a démontré que son intervention a été utile et que la négociation a abouti grâce à cette intervention.

TRIBUNAL CIVIL

AUDIENCE DU 20 JANVIER 1930

L'architecte engage-t-il le propriétaire au regard des entrepreneurs ? — Versifraete, propriétaire, avait confié à M. Bourgeois, l'entreprise générale de sa construction sous les ordres de l'architecte Debaene. En cours des travaux, l'entrepreneur général n'ayant pas commandé les grès pour le trottoir, l'architecte proposa au propriétaire, qui accepta, la confection du trottoir en dalles, et il commanda ce travail à M. Mignon.

Celui-ci assignait le propriétaire et l'entrepreneur général en paiement de son travail. Le propriétaire répondait que le travail étant compris dans le forfait de l'entrepreneur général qu'il avait payé, plus rien ne pouvait lui être réclamé.

Mais le tribunal a jugé que, selon l'usage, l'architecte représente son client pour le choix de l'entrepreneur. Les ordres qu'il donne à un entrepreneur engagent donc le propriétaire.

AVIS ET COMMUNICATIONS

L'APPLICATON DE LA TAXE D'APPRENTISSAE POUR 1930. — La Chambre de Commerce de Lille communique : « Aux termes de la réglementation en vigueur, tout chef d'entreprise assujetti à la « taxe d'apprentissage », doit, dans les deux premiers mois de l'année, c'est-à-dire avant le 1er mars, souscrire un déclaration contenant, notamment, le montant total des appointements, salaires et rétributions quelconques payés pendant l'année précédente. L'assujetti joint à sa déclaration, s'il y a lieu, une demande d'exonération partielle ou totale de la taxe en raison des dépenses qu'il a effectuées au cours de l'année précédente en vue de favoriser l'enseignement technique et l'apprentissage. Parmi les dépenses pouvant donner lieu à exonération figurent les centimes additionnels versés aux Chambres de Commerce à titre de participation dans les frais supportés par ces dernières en faveur de l'enseignement technique et de l'apprentissage.

La proportion des centimes additionnels à la patente employés par la Chambre de Commerce de Lille en 1929 à des dépenses d'enseignement technique et d'apprentissage s'élève à 11,25 %.

En conséquence les ressortissants de la Chambre peuvent demander une exonération de 11,25 % sur l'imposition spéciale établie en centimes additionnels pour frais de Bourse et Chambre de Commerce.

CAISSE D'EPARGNE. — Relevé des opérations faites du 13 au 17 janvier : versements, 1.552.116 fr. 01 ; remboursements : 747.746 fr. 79 ; différence en faveur des versements : 804.369 fr. 22.

TAXES SUR LES DOMESTIQUES. — Les employeurs sont tenus, sous peine de doublement de la taxe, de faire à la Mairie, la déclaration du nombre et du sexe des domestiques, précepteurs, précepteurs ou gouvernantes à leur service. Cette déclaration doit être faite dans le courant du mois de janvier et, en cas de changement dans le nombre ou le sexe des personnes, dans le mois du changement.

PRISE D'ARME. — Jeudi prochain, dans la cour de la Citadelle, aura lieu à 10 h., une prise d'armes.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE DE LILLE. — Mardi 21 janvier. Faculté des Lettres, 9, rue Auguste-Angellier, à 5 heures du soir, M. de Saint-Léger parlera de Lille au XVIIe et XVIIIe siècles. Séance de projections.

UN CONCOURS POUR L'EMPLOI DE COMMISSAIRE DE POLICE STAGIAIRE ET DE COMMISSAIRE SPECIAL ADJOINT STAGIAIRE DE LA SURETÉ GÉNÉRALE. — Les candidats doivent être pourvus des diplômes suivants : brevet supérieur de l'enseignement primaire, baccalauréat de l'enseignement secondaire, capacité en droit ou diplôme de sortie d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat. Adresser demandes avant le 1er mars, au Ministère de l'Intérieur.

PROFITEZ ACTUELLEMENT... des nombreux avantages de prix et qualité offerts par la Maison des « 100.000-CHEMISES DE PARIS » à l'occasion de son Exposition : Chemise blanche, 21,50 ; Chemise de couleur avec 2 cols, Percale d'Alsace ou Zéphyr fil à fil, 25,75 ; Chemise de nuit, galon fantaisie, 19.90. SUCCURSALE DE LILLE : 79, rue Nationale.

SOCIETES ET COMITES

« AMIS DE LILLE ». — Nous donnons ci-dessous le règlement essentiel du Grand Prix des « Amis de Lille » (section Beaux-Arts).

Catégorie unique : première prime, 500 fr. ; deuxième prime, 300 fr. ; troisième prime, 200 fr.

Les candidats doivent, sans distinction d'écoles, faire ou avoir fait leurs études artistiques en tout ou en partie à Lille. Ils peuvent être soit architecte, peintre, graveur, sculpteur, décorateur, etc...

La limite d'âge est fixée à 25 ans. Les inscriptions sont reçues dès maintenant au Bureau Touristique des « Amis de Lille », Hall d'arrivée des voyageurs, gare de Lille, et jusqu'au 10 février 1930. Aucun acte n'est exigé à cet effet. Les inscriptions peuvent être faites par la poste.

Les envois de dessins ou maquettes devront être déposés pour le 15 février 1930, à l'Hôtel des Architectes, 5, rue Basse, à Lille.

Le programme du concours est : Projet pour une fausse porte décorative démontable à placer à l'entrée d'une rue de Lille. Largeur de la chaussée à ménager, entre montants ou pylones, 3 m. 50. Les dimensions devront permettre la libre circulation des tramways et éventuellement le passage des chars en cas de cortège lors des festivités lilloises.

COMITE DU COMMERCE DE FIVES. — Jeudi 23 janvier, à 21 heures 30, rue Pierre-Lefranc 154, grand concert avec le concours de l'Association Artistique de Paris. Au programme : « Le bon M. Zoebesch » et de nombreux artistes.

OFFICIERS DE RESERVE DU SERVICE DE SANTE. — Les officiers d'administration de réserve du service de santé ont offert leur banquet annuel dans les salons du Carlton.

Le général Boquet, commandant le 1er corps, présidait, ayant autour de lui, à la table d'honneur le général Becker, commandant la 1re division d'infanterie ; MM. Penencier, sénateur, président de l'Amicale des Officiers d'administration de réserve du service de santé, de Paris ; Réquel et Greunon, vice-présidents ; Lion, trésorier de l'Amicale de Paris ; le colonel Dupuich, médecin-chef de l'Hôpital Militaire de Lille, etc...

Des allocutions ont été prononcées par MM. le commandant Lepers, président de l'Amicale de la 1re région ; le général Boquet, le sénateur Penancier et un lieutenant au profit de l'Œuvre du Souvenir français, termina la fête.

MÉDAILLES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — L'assemblée trimestrielle qui devait avoir lieu le 25 janvier est reportée au 2 février.

« LES FLAMANDS FRANÇAIS ». — Assemblée générale, le 26 janvier, à 4 h. 1/2, pour le vote du renouvellement partiel à élire : 1 vice-président ; 1 trésorier ; 1 secrétaire-adjoint ; 4 commissaires.

ASSOCIATION AMICALE DU TIR LITTRE. — L'Amicale organise pour le dimanche 26 janvier, à 16 heures, salle de « l'Aigle d'Or », place de l'Arbonoise, une fête de famille, avec le concours du cercle « Le Trétaou », directeur P. Tavero et du comique bouffe Berko. A 20 h., bal de famille. Prix des places : 3 francs. Ordre du jour de l'assemblée générale : situation financière ; renouvellement partiel de la commission.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS. — Le bureau de la Société des Sciences est ainsi constitué pour 1930-1931. Président : M. le docteur Combemale, doyen honoraire, professeur à la Faculté de Médecine ; Vice-président : M. Swyngedauw, professeur à la Faculté des Sciences, directeurs de l'Institut d'électro-mécanique de l'Université ; Secrétaire général : M. le docteur Focken, professeur à la Faculté de Médecine ; Secrétaire archiviste : M. Rolants, chef de service à l'Institut Pasteur ; Trésorier : M. Louis Danel, industriel.

CLUB AMICAL DE WAZEMMES. — Dans son assemblée du 7 janvier, cette fenêtre a procédé au renouvellement de sa commission comme suit : Président : Sinnaeal Victor ; Vice-président : Govert Charles ; Directeur : Pellemeulle Fils ; Directeur honoraire : Pellemeulle père ; Sous-directeur : Leblan Georges ; Secrétaires : Dehée Jean et Pellemeulle Aphonse ; Trésorier : Péryckel Hippolyte ; Commissaires : Dandois Edouard, Mitatit Georges et Van Audenaerde Polydore ; Archiviste : Guilly père ; Porte-drapeau : Carré J.-Bte.

ANC. SAPEURS DE CHEMIN DE FER DU 3e GÉNIE. — Il a été procédé dimanche à l'hôtel Maury, à la constitution de cette nouvelle société.

Ils ont constitué leur bureau comme suit : Président d'honneur : M. le général Boquet ; Président : M. Fournier, ingénieur en chef départemental des Ponts et Chaussées ; Vice-présidents : MM. Dehé, entrepreneur à Beuigny et Evrard, entrepreneur à Beuvry ; Trésorier, M. Demenlemeester ; Secrétaire : M. Delattre ; Secrétaire-adjoint : M. Verquin ; Membres du comité : MM. Jammes, Cornu, etc...

Le banquet qui suivit, présidé par M. le général Boquet, commandant le 1er corps d'armée, fut servi à midi, dans la salle des fêtes de l'Hôtel Maury.

A l'heure des toasts, M. le général Boquet félicita les anciens sapeurs de leur initiative et fit des vœux ardents pour le succès de la nouvelle société. D'autres allocutions furent prononcées par MM. Jammes et Demeulemeester.

Pendant et après le repas d'excellents artistes se firent entendre.

ANC. SOUS-OFF. — La société a tenu dimanche, au café Alphonse, 13, rue du Molinel, sa première assemblée de l'année. La séance fut ouverte à 16 h. 30. Sous la présidence de M. V. Hennebutte, qui présenta, tant en son nom, qu'en celui de la société, les meilleurs vœux et souhaits aux membres et à leur famille. Il évoque ensuite la mémoire des sociétaires disparus pendant l'année 29 et présenta à leurs familles ses condoléances.

La parole fut ensuite donnée à M. H. Desprez, secrétaire général, pour la lecture des procès-verbaux : ceux-ci furent approuvés à l'unanimité.

A cette assemblée de nouveaux membres furent admis. M. G. Huvillier exposa ensuite la situation financière qui est excellente : l'avoir de la société étant au 31 décembre de 313.888 fr. 48.

Après lecture du rapport moral, il fut procédé à l'élection partielle du conseil d'administration. Furent élus : M. L. Vicot, président sortant ; H. Desprez, secrétaire généralis ortant ; Huvillier et Gustave François, trésoriers sortants ; A. Six, archiviste ; Bonin, Cambray, Duvilliers, Dode, Marvint, Pringuez, administrateurs.

Avant le tirage de la tombola qui obtint un grand succès grâce aux lots offerts par de généreux donateurs. Le président remit à M. A. Lemoine, porte-drapeau, un superbe cadeau pour le récompenser de son dévouement à la société.

AMICALE SOPHIE GERMAIN. — Le 25 janvier de 8 h. 30 à minuit, un gala dansant avec attractions aura lieu dans la salle des fêtes des Amicales laïques, place Sébastopol. Le populaire diseur fantaisiste Bertal se fera entendre. Cotillon.

Entrées à l'avance : 3 fr. ; au comptoir : 3 fr. 50. Billets en vente à l'école Sophie Germain et à la Maison des Amicales.

TROMPETTES « LES TRAVAILLEURS ». — Mardi 21 janvier, à 8 h. précises, répétition au siège, Union de Lille.

La réorganisation du service d'incendie à La Madeleine-lez-Lille

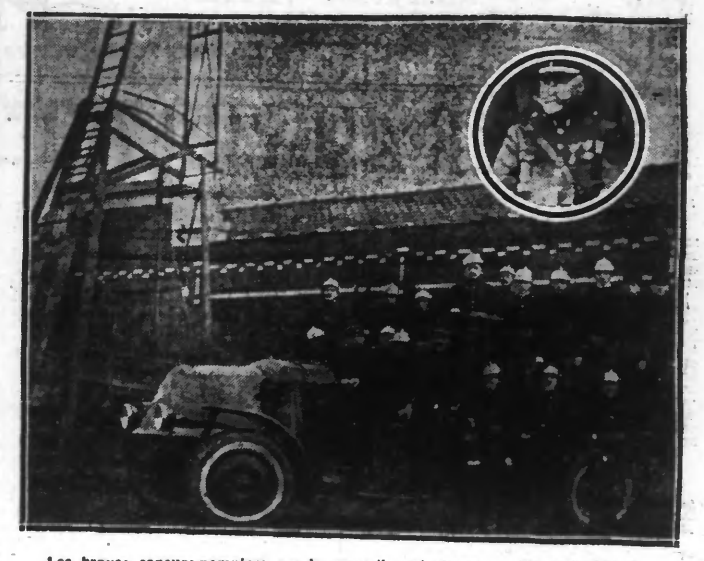

Les braves sapeurs-pompiers sur la nouvelle auto-pompe. — En médaillon : M. Achille FOUCART, lieutenant-commandant.

Tout dernièrement, nous avons signalé que le Conseil municipal avait doté la compagnie des sapeurs-pompiers d'une nouvelle auto-pompe. La voiture, dont nous donnons aujourd'hui la photo est une 19 CV, pouvant transporter 15 hommes. Tout armée, elle possède une bâche de réserve d'eau contenant 3.200 litres et peuvent assurer les premiers secours. Le débit de la pomps atteint 100.000 litres à l'heure.

La section des sapeurs compte trente hommes actuellement ; ils sont fort habilement commandés par M. le lieutenant Achille Foucart.

Le problème du matériel semble donc heureusement résolu. Il ne reste plus maintenant qu'à examiner la question du casernement de quelques hommes. Ainsi, la municipalité réalise, dans l'intérêt de la population, un important plan de réformes qui fut longtemps l'objet de sérieuses controverses.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Monté Félicien, 9, rue Lottin ; Cuvelier Marcelle, 175, rue Jeanne Hachette ; Mercy Robert, 17, rue de Jemmapes ; Accou André, 35, avenue de Dunkerque ; Baeyens Emilienne, 36, avenue ede Bretagne ; Duhez Maurice, 136, rue de Lannoy ; Sarazin Jacqueline, 70, rue de la Barre ; Cauchy Maxime, 54, rue Jacques-Gielée ; Mirou Monique, 14, rue de Bergues ; Labrachierie Colette, 39, avenue des Lilas ; Le Fever Simone, rue du Bel-Air, cour Thieffry, 14 ; Richard Fernande, 2, rue A. Werquin ; Gaudion Yvette, 196, boulevard Montebello ; Lammens Paulette, 23, rue Képler ; Duffet Arlette, 9, rue Masurel ; Dutilleul Louis, 5, avenue Butin ; Evert Maurice, 23, rue des Pénitentes ; Hubert Gilbert, 24, rue des Vieux-Murs ; Vanhaverbeke Jacqueline, 45, rue Jean-Jacques Rousseau ; Sorez Pierre, 9, rue des Sarrazins ; Coulon André, 83, boulevard Vauban ; Brebant Denise, 110, rue de Bavai ; Faucomprez Odette, 4, rue Van Dyck.

Publications. — Wetine Robert, s. p., à Roubaix, et Fockedey Denise, s. p., 17, rue de Solférino. — Breger Maxime, employé à Nanterre, et Haverbecque Marie-Louise, modiste, 47, rue du Vieux-Faubourg. — Flamont Jean-Baptiste, chauffeur mécanicien, 36, rue Henri-Kolb, et Même Agnès, employée de commerce, 5, rue de Flandre.

Au Mondaine — SES ROBES DE MARIÉES 113 bis, r. Gambetta, LILLE

Décès. — Guilluy Léon, 49 ans, époux de Julienne Fennoy, rue d'Iéna, 192 ; Seios Jean, 84 ans, rue des Postes, 14 ; Pacqueux Marie, 79 ans, rue du Pont, 4 ; Bernard Sophie, 86 ans et demi, boulevard du Maréchal Vaillant, 14 ; Roelen Marcel, 14 mois, rue de Weltignies, 40, cour Mignot, 4 ; Simon Georgette, 41 ans, épouse de Eugène Villain, rue Grande-Chaussée, 14 ; Vandenheeds Charles, 50 ans et demi, époux de Elisa Vantieghem, place Barthélemy-Dorez, 9 ; Poirier Adèle, 37 ans et demi, épouse de Gustave Dumont, place Barthélemy-Dorez, 9 ; Demessine Julie, 64 ans, époux de Flore Mafille, boulevard Montebello, 196 ; De Corte Mathilde, 64 ans, célib., rue d'Arras, 84, cour Dujardin, 9 ; Delannoy Louise, 72 ans et demi, célib., rue Nicolas Leblanc, 57 ; Gilquin Marie, 82 ans et demi, veuve de Jules Flament, Quai Basse-Deûle, 104 ; Delattre Marie, 56 ans, célib., rue Voltaire, 45 ; Vandenbossche Colette, 88 ans, veuve de François Dierickx, rue Saint-Sauveur, 99 ; Lingin Louis, 67 ans et demi, époux de Jeanne Verney, rue Saint-Sauveur, 99 ; De Geyndt J.-B., 68 ans et demi, veuf de Marie Van Biesen, rue d'Aresnes, 28, cité Naverre, 15 ; Lamahieu Léon, 70 ans, époux de Gabrielle Charlet, rue Saint-André, 140 ; Labousse Marie, 45 ans, épouse de Remi Mauderick, rue d'Esquermes, 93 ; Vandaumme Pierre, 8 ans et demi, rue Saint-Sauveur, 99 ; Pivion Charles, 1 mois et demi, rue des Bois-Blancs, 190 ; Anthoons J.-B., 76 ans et demi, veuf de Maria Pylleyne, 62, rue de la Barre ; Trouvé Louise, 63 ans, célib., rue de la Bourse, 31 bis ; Pérignon Alphonsine, 77 ans et demi, célib., rue Louis Christieens, 5 ; Leur Gaston, 51 ans et demi, veuf de Anna Delstire, boulevard Montebello, 196 ; Matuszewski Miecislaw, 8 mois et demi, rue Saint-André, 131 ; De Jaeger Marie, 70 ans, veuve de Henri Linseele, rue Saint-Sauveur, 59 ; Traisnel Marie, 72 ans, veuve de Henri Malbranque, rue Alphonse Leroy, 20.

BENJAMIN CHAPELIER SPÉCIALISTE 45, rue de Béthune, Lille

GEORGETTE SES CHAPEAUX MODÈLES DEUIL ET FANTAISIE 14, Rue Grande Chaussée, 14, LILLE

LA BONNE FOI Spécialité de ROBES de MARIÉES 47, Rue Léon Gambetta, LILLE

J. WACRENIER-MENU PORCELAINES :: CRISTAUX :: FANTAISIES 127, Rue Nationale (angle place Ronde), LILLE

FUNÉRAILLES

Vous êtes prié d'assister a